



N° 24694-2019/1-ACTS/DFA

Date du : 13 août 2019

Rapport de présentation

OBJET : Arrêté constatant la mise à jour du PUD de la commune de Dumbéa

PJ : un projet d'arrêté

Les dernières études de zones inondables réalisées sur la rivière Dumbéa ont été portées à la connaissance du public du 21 septembre 2018 au 15 octobre 2018. Il convient désormais de les faire apparaître aux annexes du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa approuvé par délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012.

Dans ce cadre et conformément aux articles R.112-14, PS.112-59 et PS.112-60 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, la commune de Dumbéa a procédé à la mise à jour des pièces composant le PUD puis au porter à connaissance de ces documents.

Le PUD mis à jour a donc été mis à la disposition du public du 24 juin 2019 au 15 juillet 2019, à la mairie de Dumbéa et dans les locaux de la direction du foncier et de l'aménagement (DFA) de la province Sud. Les mesures de publicité relatives au porter à connaissance ont été réalisées dans les délais réglementaires tant en mairie, à la DFA que dans les annonces judiciaires et légales des Nouvelles Calédoniennes.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur il appartient désormais à la présidente de l'assemblée de la province Sud de constater la mise à jour du PUD de la commune de Dumbéa.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature éventuelle.